

Règlement particulier du TDJ 7 et 8 Mars 2020 au Relecq Kerhuon:

1. Le tournoi se déroule en application des Règlements de la FFBA, de la LBBA, du règlement cadre du Circuit Départemental Jeune et du présent règlement.
2. Ce règlement vise à compléter le règlement cadre du CDJ du Codep29
3. Le Tournoi est sous la responsabilité du comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Le comité d'organisation est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités en 1.
4. La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBA des catégories: Benjamin, Cadet, Junior le 7 mars et mini bad, Poussin, Minime le 8 mars
5. Les séries proposées sont : Simple dame et Simple homme
6. Chaque joueur peut participer à un tableau sur 1 discipline
7. La confection des tableaux sera réalisée par le comité d'organisation. Il se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.
8. La date limite des inscriptions est fixée au 02/03/2020 à la réception du courrier
9. Tout tableau, dès lors qu'il sera complet, pourra être clos avant la date limite des inscriptions.
10. Le tirage au sort sera effectué le 04/03/2020
11. Le classement hebdomadaire des joueurs pris en compte, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement, sera celui du : 21/02/2020
12. Les inscriptions sont à envoyer à Nicolas Yvenou – 4 rue Henriette Dagorn – 29480 Le Relecq Kerhuon
13. Et ne seront pas prises en compte sans un règlement par chèque à l'ordre du PLRK Badminton
14. Les droits d'engagement par participant sont de 4 euros
15. Le nombre de joueurs pour participer à la compétition étant limité à 90, la sélection se fera suivant l'ordre d'arrivée
16. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.
17. Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur au plus vite.
18. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivant la compétition, un justificatif au Codep 29 ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
19. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés sans justificatif.
20. Tout joueur doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
21. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
22. Pour les tableaux prévus par le RGC (P et NC) l'organisateur fournira des volants plastiques
23. Pour les autres tableaux, le volant plume officiel sera le RSL 3. En vente dans la salle et à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs. Ces volants seront à la charge du Comité d'organisation à partir des finales et à raison d'un nombre de volants de 3 par match et au partage entre les joueurs dans les autres cas.

24. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier. Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
25. Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au comité d'organisation qui désigne un arbitre ou faisant office
26. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge arbitre.
27. A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 minutes de préparation (test de volants inclus).
28. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
29. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le comité d'organisation.
30. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation.
31. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
32. Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.
33. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
34. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable
35. Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
36. Les catégories benjamin, cadet et junior se joueront le samedi, les catégories mini bad, poussin, et minime le dimanche.
37. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.